

Règlements Particuliers des COUPES

Coupe de France Départementale SENIORS & Coupes 76 Seniors et Jeunes

Concernant les rencontres de **Coupe de France Départementale seniors**, nous vous informons que le règlement fédéral stipule qu'**il ne peut pas y avoir de prolongation** en cas de match nul à la fin du temps réglementaire.

La COC a décidé d'**appliquer ce même règlement pour toutes les COUPES 76 SENIORS et JEUNES**.

Les arbitres devront veiller à l'application stricte du règlement, c'est à dire procéder à la séance des **tirs aux buts**.

COUPE DE FRANCE - Départementale et Régionale Masculine et Féminine

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

Pour les finalités de secteur et de zone : durée des rencontres 2 x 25 minutes (repos 10 minutes).

Pour les finales : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

*En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues dans le **Règlement général des compétitions nationales**.*

DÉROULEMENT JETS DE SEPT MÈTRES

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe).

Chaque équipe désigne 5 joueurs.

Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs.

Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer.

Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser.

Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs. Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner 5 joueurs.

L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série.

Cette méthode de désignation de 5 joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e).

Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des 5 tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des textes réglementaires sur le site de la FFHB : www.ff-handball.org